



Kolly Nicolas

Sous-traitance au Portugal effectuée par le SITel ?

Cosignataires : -

Date de dépôt : 21.04.17

DFIN

Dépôt

J'ai été informé que le Service de l'informatique et des télécommunications de l'Etat de Fribourg (ci-après : le SITel) aurait passé commande auprès d'une société établie au Portugal (*Iten Solutions*) pour 100 packages « *Nearshore packing Services v2* ». Dans la mesure où le terme « *nearshore* » signifie une activité de sous-traitance, je me permets d'interpeller le Conseil d'Etat afin de savoir de quoi il s'agit.

Au vu de ce qui précède, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Est-il exact que le SITel a sous-traité des prestations informatiques auprès d'une société établie au Portugal ? Si non, de quoi s'agit-il ?
2. En cas de réponse affirmative à la question n° 1, quel est le montant de cette commande ? Est-ce que d'autres commandes ou sous-traitances ont été effectuées directement auprès d'une société étrangère par le SITel ? Et si oui, combien de fois, et pour quel montant ?
3. Toujours en cas de réponse affirmative à la question n° 1, je souhaite savoir pour quelles raisons le SITel ne privilégie pas des sociétés informatiques établies dans le canton de Fribourg. Est-ce dû aux contraintes liées à la législation sur les marchés publics ?

—